



Commune de Lavans-lès-Saint-Claude

Conseil Municipal du jeudi 8 octobre 2020 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 8 octobre 2020 à 19h00, en mairie principale de Lavans-lès-Saint-Claude, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Présents : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Jean-Paul BERNASCONI, Emilia BRULE, Cécile CHIQUET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Magali LAHU, Nathalie MICHAUD Jean-François MINY, Anaïs OVERNAY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE (*en retard, arrivée à 20h00*), Laurent PLAUT, Antoine PULICE, et Virginie REYBIER.

Absents excusés : Agostinho DA SILVA, (pouvoir à Antoine PULICE), Aline LACROIX (pouvoir à Emilia BRULE), Emmanuel MICHAUD (pouvoir à Philippe PASSOT), et Guillaume SAILLARD (pouvoir à Rachel DA SILVA TEIXEIRA).

Absent : néant.

Rachel DA SILVA TEIXEIRA a été nommée secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, est présent.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour, le Maire demande l'autorisation aux conseillers, qui l'acceptent, d'ajouter en questions diverses le point suivant : « *convention de mise à disposition de personnel d'enseignement musical avec la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude* ».

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le Maire informe officiellement les élus que le mandat de conseiller municipal de Ludovic BAROUEL a cessé le 14 septembre 2020, compte tenu de la situation d'incompatibilité entre son mandat d'élus et son emploi d'agent technique dans la collectivité.

Il explique aux conseillers que l'article L.270 du Code Electoral prévoit, pour les communes de plus de 1 000 habitants, que le « *candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège*

devient vacant, pour quelque cause que ce soit », et précise que comme indiqué par les services de la Sous-Préfecture de Saint-Claude « le remplaçant n'a pas obligation d'être du même sexe que celui de la personne dont le siège est devenu vacant ». Par conséquent, Anaïs OVERNAY est devenue membre du Conseil Municipal et siègera pour la durée du mandat.

Anaïs OVERNAY est désignée membre des commissions thématiques municipales suivantes : 1/ civisme et vie associative et 2/ scolaire, péri-scolaire et petite enfance.

Approbation du règlement intérieur du conseil

Le Maire indique à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 1 000 habitants, dans un délai de six mois après l'installation du conseil municipal, d'adopter un règlement intérieur. Il donne lecture aux conseillers des 23 articles du projet de règlement intérieur.

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur tel qu'il a été présenté.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Décisions prises en vertu des délégations d'attribution du 13 juillet au 7 octobre 2020

Le Maire rend compte aux conseillers des différentes décisions prises par délégation au cours du trimestre écoulé :

N° :	DATE :	DOMAINE :	OBJET :
D47/2020	13 juillet 2020	Commande publique	Acquisition d'une tondeuse autoportée modèle Rider P525D / entreprise Ets Louis BERNARD (39270 ORGELET) / montant de 19 658,33 € H.T.
D48/2020	13 juillet 2020	Aliénation de biens	Vente de la tondeuse autoportée modèle Toro et de la tondeuse Ferris à l'entreprise Ets Louis BERNARD (39270 ORGELET) / montant de 4 000,00 €.
D49/2020	13 juillet 2020	Commande publique	Renouvellement du contrat de location des copieurs - modèle Canon de la mairie principale, l'agence postale, la mairie annexe de Pratz et l'école élémentaire / entreprise BUROCOM (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 7 776,00 € T.T.C. / an.
D50/2020	31 août 2020	Commande publique	Réalisation des travaux de débroussaillage du site de « Vers Fond » - projet de caserne du C.I.S. du Lizon / entreprise JTA (39460 FONCINE-LE-HAUT) / montant de 3 280,00 € H.T.
D51/2020	31 août 2020	Commande publique	Conception graphique, mise en page et impression des 1100 exemplaires du bulletin municipal « Lavans Zap » / entreprise NUMERO 119 (39190 GRUSSE) / montant de 1 720,00 € H.T.
D52/2020	9 septembre 2020	Domaine et patrimoine	Location du bâtiment 1 rue François Bourdeaux à Mme Marie-Hélène BEDOUIN / période du 1 ^{er} octobre 2020 au 31 janvier 2021 / loyer mensuel de 500,00 €.
D53/2020	16 septembre 2020	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle 440 C n° 286 « Marchette » (Pratz), propriété de M. Pascal MAUVAIS et Mme Patricia PREVITALE (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE).
D54/2020	21 septembre 2020	Urbanisme	Exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles 440 D n°410 et 411 lieudit « Saint-Romain » (Pratz) pour un prix de vente de 8 450,00 €
D55/2020	21 septembre 2020	Finances locales	Ouverture d'une ligne de trésorerie de 300 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne B.F.C. (25000 BESANCON) / durée de 1 an / index €ster + 0,60 point / commission de 0,10 %.
D56/2020	24 septembre 2020	Commande publique	Fourniture et installation d'un filtre en chaufferie et d'un nouveau radiateur à la BCD - école élémentaire / entreprise PICARD S.A. (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 3 397,65 € H.T.
D57/2020	28 septembre 2020	Commande publique	Contrat de location du matériel d'illumination : 29 dispositifs sur éclairage public, pour la saison 2020 / 2021 / entreprise BAZAUD Illuminations (25620 L'HOPITAL DU GROSBOIS) / montant de 4 756,03 € T.T.C.
D58/2020	6 octobre 2020	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur les parcelles AS n°463, 464, 465 et 892 lieudit « Au Village » (Lavans) propriété de M. Manuel ALVES DA SILVA (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE)

PERSONNEL

Service technique : suppression de l'emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe 33/35^{ème}

Le Maire, après avoir rappelé l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Jura du 18 février 2020, propose aux élus un avancement de grade concernant l'un des agents des services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de supprimer l'emploi technique avec le grade d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe au 31 octobre 2020, et de créer l'emploi technique avec le grade d'Adjoint Technique principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2020 (volume horaire hebdomadaire de 33/35^{ème}).

URBANISME ET TRAVAUX

Lotissement communal du « Crêt du Bief » : vente de la parcelle AT n°288 à M. et Mme Durmus IBIS (609 m²)

Dans le cadre de la commercialisation des terrains du lotissement du « Crêt du Bief », le Conseil accepte de céder la parcelle cadastrée section AT n°288 lieudit « Les Cards » Commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude, d'une surface de 609 m², à M. et Mme Durmus IBIS (domiciliés à 39200 SAINT-CLAUDE), au prix de vente de 48 720,00 € (T.V.A. sur la marge incluse). Il autorise le Maire à signer tous les documents permettant la cession de ce bien, les frais d'acte étant à la charge des acquéreurs.

Don à la Commune des parcelles 440 C n°51, 52, 54, 91, 92, 93, 164, 165, 166, 226 et 227 sur le secteur de Petit Châtel par M. Jacques PERSOT

Le Maire présente la proposition de Monsieur Jacques PERSOT de faire don à la Commune d'un ensemble de parcelles situées sur le territoire de la Commune déléguée de Pratz.

Considérant que cette opération renforcera la politique de maîtrise foncière de la collectivité, le Conseil Municipal accepte la donation faite par Monsieur Jacques PERSOT (domicilié à 39570 PERRIGNY) des parcelles suivantes :

Section / n° parcelle	Lieudit	Contenance en m ²
440 C 51	A LA CRETA	855
440 C 52	A LA CRETA	1 855
440 C 54	SUR FOLANDREY	1 730
440 C 91	A LA CORNE DESERT	1 510
440 C 92	A LA CORNE DESERT	2 460
440 C 93	A LA CORNE DESERT	5 050
440 C 164	CHAMP FORIN	1 357
440 C 165	CHAMP FORIN	3 550
440 C 166	CHAMP FORIN	800
440 C 226	VIE MARCHANDE	1 885
440 C 227	VIE MARCHANDE	232
440 D 30	A LA CABUE	530

Il précise que les frais d'acte seront à la charge de la collectivité et accède à la requête du donateur, de pouvoir déposer ses cendres sur le terrain situé au lieudit « A la Cabue ». Il autorise le Maire à signer tous les documents permettant la régularisation de cette donation.

Compte-rendu de la commission urbanisme du 14 septembre 2020

Jean-Paul BERNASCONI expose aux conseillers les différents thèmes abordés lors de la dernière réunion de la commission :

- état des lieux et premières pistes de réflexion concernant le bâtiment de l'ancienne école de Pratz ;
- travaux de voirie et de réseaux divers de la Commune pour le raccordement du nouveau centre de secours du Lizon ;
- avancement des acquisitions d'immeubles au centre-bourg par l'E.P.F. Bourgogne Franche-Comté ;
- et projet de mise en valeur de l'ancienne voie du tacot.

Compte-rendu de la commission fleurissement et illuminations du 17 septembre 2020

Sandrine DUTOIT rend compte aux élus des points discutés au cours de la dernière commission :

- renouvellement du contrat de location des décorations lumineuses pour une année (illuminations concernant uniquement Lavans-lès-Saint-Claude) et réflexion globale à partir de janvier 2021 sur les illuminations de l'ensemble de la Commune Nouvelle ;
- et projet de généralisation des massifs avec plantes vivaces persistantes sur toute ou partie de la Commune Nouvelle, en s'inspirant des réalisations sur Pratz.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association COFOR du Jura du 12 septembre 2020

Cécile CHIQUET explique aux élus qu'elle a participé à deux réunions, les 12 et 24 septembre, sur le thème des bois et forêts, et notamment le problème des bois secs détruits par les scolytes. Elle précise que les résineux en dessous d'une altitude de 800 mètres (sapins et épicéas) sèchent et jaunissent très rapidement à cause de cet insecte parasite, dont la prolifération a été accentuée ces dernières années par les périodes de sécheresse. Sur le secteur de Lavans-lès-Saint-Claude, le phénomène a été contenu étant donné que le domaine forestier a été traité en futaie jardinée (mélange des essences de résineux et de feuillus). Elle complète son propos en indiquant que l'ONF met en place de nouveaux circuits de vente de ces bois vers l'ouest de la France, et demande aux communes forestières d'agir solidairement pour ne pas mettre en difficulté financière les plus petites communes, dont les recettes dépendent essentiellement des ventes de bois.

Désignation d'un représentant au Comité Syndical de l'A.S.A. du Puits des Sous

Le Maire rappelle aux élus que les associations syndicales autorisées ont pour objectif principal d'améliorer la desserte des propriétés forestières (création et entretien de pistes, coordination des coupes, évacuation des grumes, ...). Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il demande aux conseillers de désigner un nouveau représentant au Conseil Syndical de l'Association Syndicale Autorisée du « Puits des Sous », instance constituée de propriétaires privés et des communes d'Avignon-lès-Saint-Claude, Lavans-lès-Saint-Claude (pour le territoire de Ponthoux) et Saint-Claude.

Le Conseil Municipal désigne Magali LAHU pour représenter la Commune Nouvelle au sein de l'A.S.A. du « Puits des Sous ».

AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE

Bilan de la rentrée scolaire 2020

Annie AROURI explique aux élus que la rentrée de septembre s'est déroulée dans de bonnes conditions, malgré la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19. Au niveau de l'école maternelle, il a été décidé temporairement que les parents ne pénétreraient plus dans l'établissement. A l'école élémentaire, quelques enfants ont été préventivement placés en quatorzaine.

Elle déplore plusieurs incidents au niveau du service de transports scolaires, et plus particulièrement des retards du bus desservant la ligne Pratz village / écoles Lavans. La mairie a signalé systématiquement ces incidents à l'unité territoriale locale de la Région et a communiqué auprès des familles, en leur rappelant les rôles respectifs des accompagnatrices et des parents pendant le temps d'attente devant les abris bus.

Elle donne les effectifs des élèves : 126 à l'école élémentaire et 55 en maternelle, et précise qu'une baisse de 14 élèves est attendue en 2021 sur le groupe scolaire.

Compte-rendu de la commission scolaire, périscolaire / petite enfance du 29 septembre 2020

Annie AROURI expose aux conseillers les sujets abordés lors de la réunion de la commission :

- réorganisation de l'informatique à l'école élémentaire via les plans d'accompagnement financier de l'Education Nationale (plan E.N.T. et plan E.N.I.R.) ;
- proposition de nouveaux jeux sur l'aire du Crêt du Bief, notamment pour les plus jeunes ;
- projet de création d'une cuisine adaptée à la crèche municipale pour le service de fourniture de repas ;
- et perspective de municipalisation de l'A.L.S.H. Les Fariboles.

Courrier de la Directrice de l'école maternelle du 15 septembre 2020

Le Maire donne lecture au Conseil du courrier de la Directrice de l'école maternelle remerciant la mairie pour l'acquisition de jouets, de matériel d'entretien des locaux, ainsi que le renouvellement du photocopieur et la mise en place d'une connexion internet indépendante.

CIVISME ET VIE ASSOCIATIVE

Compte-rendu de la commission civisme et vie associative du 15 septembre 2020

Alain JEANNIER rend compte aux élus des points discutés lors de la dernière commission :

- dossiers divers relatifs aux incivilités et aux conflits de voisinage ;
- réactivation du club de prévention avec les communes de Coteaux du Lizon et de Saint-Claude ;
- modalités d'utilisation des salles communales pour les activités des associations en période de crise sanitaire ;
- sensibilisation des associations à la démarche participative « Lavans Demain » ;
- et accompagnement technique des associations dans leurs démarches (création de structure, demande de subvention, mise à disposition de locaux, ...).

ETABLISSEMENTS PUBLICS

S.I.E.G. : rapport annuel 2019 et compte-rendu du Comité Syndical du 17 septembre 2020

Cécile CHIQUET présente aux conseillers les caractéristiques du Syndicat Intercommunal des Eaux du Grandvaux et le détail de la facturation à l'utilisateur :

- la population desservie est de 10 206 habitants dans 12 communes ;
- 243 km de réseaux (253 km en 2018) ;

- le service est exploité par la SOGEDO depuis 1999 (affermage jusqu'en 2023) ;
- 2 ressources propres au syndicat (Montenet et Abbaye) ont fourni 705 286 m³ (+ 1,85 % par rapport à 2018) ;
- volume consommé : 508 695 m³ (+ 0,29 % par rapport à 2018) ;
- rendement du réseau de distribution : 75,90 % (même niveau qu'en 2018) ;
- l'A.R.S. indique que l'eau du syndicat est d'excellente qualité (0 non-conformité sur un total de 41 analyses) ;
- 4 998 abonnés (- 0,20 % par rapport à 2018), dont 869 abonnés à Lavans et 258 à Pratz ;

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ :

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Exploitant	135,86	141,20	+ 3,93 %
Collectivité	157,30	166,25	+ 5,69 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,12	5,64	- 7,84 %
Redevance de pollution domestique	32,40	32,40	0,00 %
TVA	18,24	19,00	+ 4,17%
Total € TTC	349,92	364,49	+ 4,16 %

Variation
EXPLOITANT et
COLLECTIVITE (HT)
+ 4,16 %

Projet / programme 2020 : travaux transit « La Landoz » tranche 2 (Leschères), Renforcement / détournement réseau « Combe Rabier » (St-Maurice-Crillat) et renouvellement antenne « Les Belbenoits » (Prénoval).

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, dressé par le S.I.E.G.

QUESTIONS DIVERSES

Bail de chasse et bail pour les cabanes avec l'AICAF « Les Louvières » suite à la fusion de l'ACCA de Lavans-lès-Saint-Claude - Ponthoux et de l'ACCA de Pratz

Le Maire informe les élus de la création, en juillet 2020, de l'Association Intercommunale de Chasse Agréée par Fusion (A.I.C.A.F.) « Les Louvières », issue de la fusion de l'A.C.C.A. de Lavans-lès-Saint-Claude - Ponthoux et de l'A.C.C.A. de Pratz. Il propose au Conseil, dans le prolongement de cette fusion, de remplacer les trois baux de chasse existants pour chacune des communes déléguées, par un bail de chasse unique à l'échelle de la Commune Nouvelle.

Le Conseil Municipal accepte de louer à l'A.I.C.A.F. « Les Louvières » le droit exclusif de chasse sur les terrains communaux de la Commune Nouvelle - à l'exclusion des réserves de chasse et de faune sauvage - pour une durée de douze années, et moyennant un loyer annuel de 400,00 €. Il autorise le Maire à le signer avec le Président de l'association de chasse.

Convention de mise à disposition de personnel d'enseignement musical avec la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude

Comme les années précédentes, le Maire propose aux élus de reconduire la convention de mise à disposition de personnel d'enseignement musical avec Haut-Jura Saint-Claude, pour l'année scolaire 2020 / 2021.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention d'enseignement musical entre la Communauté de Communes et la Commune pour l'année scolaire 2020 / 2021, celle-ci prévoyant 36 répétitions hebdomadaires de 2h00, soit un total prévisionnel de 72h00. Il autorise le Maire à la signer avec le Président de la Communauté de Communes.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Jeudi 12 novembre 2020 à 19h00 en mairie principale.**

La séance est levée à 22H20.

Philippe PASSOT, maire



Rachel DA SILVA TEIXEIRA,
secrétaire de séance

A stylized black ink signature consisting of several overlapping loops and a horizontal line extending to the left.